

Mise en conformité des établissements de production d'aliments pour animaux – [Etats-Unis] **Août 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Modernization Act - FMSA*), la FDA avait publié le 17 septembre 2015 un [règlement d'application](#) établissant pour la première fois, pour la **production des aliments destinés aux animaux**, des exigences, d'une part de **bonnes pratiques de fabrication** (*Current Good Manufacturing Practices - CGMP*), et d'autre part (pour certaines installations d'alimentation animale nationales et étrangères) sur la mise en œuvre **d'une analyse des risques et de contrôles préventifs** (*Preventive Controls – PC*) **basés sur les risques** (formalisés par un plan de maîtrise sanitaire).

Les dates de mise en conformité avec ces nouvelles exigences sont échelonnées en fonction de la taille des entreprises, celles relatives à la mise en œuvre des contrôles préventifs étant toujours ultérieures d'un an à celles ayant trait aux bonnes pratiques de fabrication. Les grandes installations (plus de 500 emplois en équivalent temps plein) devaient ainsi répondre aux exigences de bonnes pratiques de fabrication avant le 19 septembre 2016 et les petites installations avant le 18 septembre 2017, date à laquelle les grandes installations devaient en outre se conformer aux exigences en matière d'analyse de risques et de contrôles préventifs.

La prochaine grande échéance est fixée au 17 septembre 2018, date à laquelle :

- les **petites entreprises** de production d'aliments pour animaux (moins de 500 emplois en équivalent temps plein) devront respecter les exigences en matière d'analyse de risques et de **contrôles préventifs**,
- les **très petites entreprises** de production d'aliments pour animaux (ventes annuelles et valeur marchande des aliments produits sur l'année et/ou détenus inférieures en moyenne à 2,5 millions de dollars) devront se conformer aux **bonnes pratiques de fabrication**.

Ainsi, 2018 sera la première année au cours de laquelle les trois tailles d'entreprises (grandes, petites et très petites) devront se conformer à au moins l'un des deux ensembles d'exigences.

En outre, la **FDA annonce qu'elle va entamer des inspections réglementaires de routine pour assurer le respect des exigences en matière de contrôles préventifs en alimentation animale**. A terme, ces inspections de la FDA devraient également concerner les entreprises étrangères exportant des aliments pour animaux vers les Etats-Unis.

Des documents d'orientation visant à aider l'industrie de l'alimentation animale dans la mise en œuvre de [bonnes pratiques de fabrication](#) et des [contrôles préventifs basés sur les risques](#) sont disponibles sur le site de la FDA.